

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 51

Artikel: On hâora militère
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185440>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lo balan, fâ onna lequâie, et rrâo avau. Le pourro coo lâi arrevê la tэта la premiere et n'a pas rebudzi. L'étai bas.

Sa pourra fenna que restavê avoué dou petits z'einfants et que n'avâi po vivrê què cein que se n'hommo affanavê eut quie on rudo guignon ; mâ sè trovâ dâi bravès dzeins qu'èin eurent pedi et que ne la laissiront pas ;

Quand tsacon s'aidê
Nion ne sè crâivê ;

et tsacon sè peinsâvê que lo retsâ qu'étai la causa dè cé malheu farâi assebin lo généreux, kâ l'étai grand retso et n'avâi min d'einfants ; mâ l'étai ion dé cliiâo rances que n'attatsont pas láo tsins avoué dâi sâocesses et que ne sè trossont pas 'na tsamba ein corresseint après on pourro po lâi bailli oquiê ; assebin quand la fenna lâi allâ contâ sè cousons et sè recoumandâ po oquiê, lo vilho pingre lâi fâ :

— Eh ! pourra fennâ, regretto bin que voutre n'homme sâi moo, que cein est bin tristo por vo ; assebin ne vu pas êtrê vouâiteint avoué vo, et quand bin l'est tzezi dào tâi dza à trâi z'hâorès, vo vu pâyi sa dzornâ tot eintire. Teni !

Et lâi baillâ dou francs cinquanta.

On hàora militère.

Dein lo teimps iô on fasâi lè z'exerciço dè contingent et dào depou dein ti lè veladzo, cliiâo dè B... sè rasseimbiâvont devânt la pinta dè coumon contrè lè dué z'hâorès, et du quie l'allâvont tambou battant tantquie su la pliace d'arma. Onna demeindze que devessâi lâi avâi on exerciço, y'ein avâi dza on part qu'êtont quie à dué z'hâorès.

— Comi ! faut-te battè lo rappet, se fe lo tambou, quand lo relodzo eut rabattu.

— Na, na, faut atteindrê, se repond le comi, sont pas onco ti quie.

Le Serment d'un étudiant.

(Conte de Noël.)

Le docteur Etienne Chambrey est né dans une petite ville de Seine-et-Oise non éloignée de Pontoise. Il était l'aîné de trois enfants, et son père, modeste juge de paix du canton, joignait avec peine les deux bouts, tant ses charges de famille étaient grandes.

L'enfant commença son éducation sous la tutelle paternelle ; plus tard il entra au collège de son arrondissement et s'y distingua sous le rapport des études ; vif, ardent même, le jeune homme plaisait par sa franche allure et ses sentiments généreux et chevaleresques ; son baccalauréat passé, il alla habiter Paris pour y suivre les cours de l'Ecole de médecine, et revint, presque chaque dimanche, se retremper à la vie de famille.

— Depuis qu'Etienne était étudiant, une gêne, plus grande encore qu'auparavant, régnait dans la maison du juge de paix ; ses deux filles, afin de pouvoir permettre à leur frère de mener à bonne fin ses études commencées, avaient dû supprimer d'un trait de plume le chapitre de la toilette ou pour mieux dire tout superflu.

— Songe bien, lui avait dit son père, au moment de son départ, que je me saigne à blanc pour t'aider à faire ta position, et que tes sœurs elles-mêmes en souffriront ; je ne puis inscrire que cent cinquante francs par mois à ton budget ; mais avec un peu d'efforts et une conduite régulière, sur-

tout, un garçon intelligent se tire toujours d'affaire ; tra vaille sérieusement et tout ira bien.

Le jeune homme promit tout ce qu'on voulut.

Sa première année, à Paris, se passa de la façon la plus heureuse ; tous les dimanches, ainsi que nous l'avons dit, l'étudiant revint au logis paternel, et, ces jours-là, entouré de sa mère si dévouée et de tous les siens, il vivait de la vie saine et fortifiante de la famille, la meilleure de toutes.

Une autre année s'écoula sans amener de changement notable dans l'existence du jeune homme ; une remarque à faire, cependant, c'est que ses visites à ses parents peu à peu devinrent moins fréquentes, son extérieur plus guindé, sa conversation moins communicative ; une certaine gêne semblait parfois paralyser ses élans généreux d'autrefois ; il n'y avait pas à en douter, Etienne Chambrey n'était plus le même, son caractère avait subi un notable changement.

Sa mère fut la première à s'en apercevoir. D'abord, elle crut s'être trompée : quoi, son cher Etienne ne serait plus l'enfant de son cœur ? — Elle avait mal vu, c'était une sotte lubie qui lui passait par la tête ; quant à son fils, il n'avait rien fait qui pût donner naissance à la moindre suspicion à son égard. Certes, sa manière d'être s'était modifiée, c'était incontestable ; mais la cause en était, peut-être, dans un malaise dont il ne voulait parler, de peur de semer l'inquiétude dans l'esprit de ses parents ; et puis, il y avait les études, les nuits passées à la recherche de la science, la fatigue éprouvée ; tout cela influe grandement sur un caractère de vingt ans. — Comme toujours, un bandeau épais couvrait les yeux maternels ; quelle est la mère assez cruelle pour soupçonner son enfant ?

Etienne Chambrey, cependant, justifiait ces soupçons ; le contact des jeunes débauchés, qu'il appelait depuis quelque temps ses amis, lui avait été fatal ; l'étudiant, en moins de six mois, avait franchi la distance qui sépare l'homme austère du désœuvré ; la brasserie avait remplacé l'école ; aux veillées studieuses avaient succédé les nuits pleines de fièvre dans les bals du quartier latin. Etienne avait approché ses lèvres à la coupe des plaisirs faciles ; mal à l'aise alors, dans l'atmosphère sereine de la maison paternelle, il n'y venait plus sans effort.

Pauvre jeune fou !

Un soir de Noël, la famille tout entière — moins un — était réunie autour du foyer brûlant. — Six heures venaient de sonner ; depuis longtemps déjà la nuit était venue ; au dehors, le froid était vif et piquant ; les visages étaient inquiets et le silence le plus complet régnait dans l'appartement.

— Allons, mets le couvert, femme, dit M. Chambrey, en étouffant un soupir plein d'amertume, il ne viendra plus ; c'est la première fois qu'il aura passé la Noël loin de nous.

— Il ne peut tarder d'arriver, répartit l'excellente mère ; peut-être a-t-il manqué le train, il va prendre le suivant.

Le juge de paix hochâ la tête négativement.

— Non, ajouta-t-il, l'empêchement est tout autre ; Etienne nous évite ; notre intérieur lui pèse aujourd'hui ; ne t'aperçois-tu pas, lorsqu'à de rares intervalles il nous fait l'honneur de nous visiter, que son regard semble fuir le nôtre.

— Pourquoi supposer un tel mobile à ton enfant ?

— Parce qu'il m'en donne le sujet. Voilà un bon mois qu'il n'a paru ici, il n'y vient, du reste, que pour toucher sa rente mensuelle ; si celle-ci pouvait lui parvenir par une autre voie, il est probable que nous ne le verrions jamais.

La mère essuia une larme avec le revers de sa main et ne répondit rien.

— Bien certainement, continua le magistrat, il se passe dans l'existence de ce garçon-là quelque chose d'insolite, d'anormal, que je n'ose pas approfondir ; puissent mes pressentiments être faux !

Les deux jeunes filles, sur un signe de leur mère, mirent une nappe de toile blanche sur la table, placèrent les assiettes et les verres, sans oublier le couvert de l'absent, et l'on se mit à table.